

<http://www.oncfs.fr/spip.php?article1426>



Convention sur la santé de la faune sauvage entre ONCFS - FNC - Ministère de l'Agriculture

- Espace Presse / Actualités -
Date de mise en ligne : vendredi 28 décembre 2012

Copyright © ONCFS - office national de la chasse et de la faune sauvage -

Tous droits réservés

Signature d'une convention ONCFS - FNC - Ministère de l'Agriculture sur la santé de la faune sauvage

Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, a signé le 17 décembre une convention-cadre avec l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) et la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC).



De gauche à droite : Benoît Chevron (FNC), Sébastien Le Foll (ministre de l'Agriculture), Henri Sabarot (président du Conseil d'Administration de l'ONCFS) et Jean-Pierre Poly (Directeur général de l'ONCFS)

Cette convention vise à garantir, de manière permanente, une surveillance de la santé de la faune sauvage, et plus particulièrement des espèces d'intérêt pour la chasse. **Cette surveillance s'effectuera dans le cadre du réseau SAGIR** mis en oeuvre par l'ONCFS et la FNC.

Le [réseau SAGIR](#), grâce à ses observations de terrain sur tout le territoire national, est en première ligne pour assurer la surveillance des principales causes de mortalité de la faune sauvage. La surveillance sanitaire de la faune sauvage permet de suivre l'état de santé du gibier et des espèces protégées et de déceler des risques sanitaires éventuels.

Cette convention prévoit également la mise en oeuvre des activités de surveillance et de vigilance vis-à-vis de dangers liés à la santé publique et des effets non intentionnels des pesticides sur la faune sauvage. Les thématiques spécifiques sont, en accord avec les signataires de la présente convention, définies chaque année en fonction de l'actualité sanitaire.

Le rapprochement avec la Plateforme d'épidémiologie-surveillance en santé animale, créée en 2011, permettra d'harmoniser les efforts de surveillance de la faune et de guider les acteurs de terrain dans le choix des méthodes à mettre en place.

Pour l'ONCFS, cette signature est la confirmation du haut niveau d'expertise de la veille sanitaire menée par l'Unité sanitaire de la faune (Direction des études et de la recherche). De son côté, le ministre de l'Agriculture a confirmé que cette convention était le début d'une collaboration qui allait se poursuivre : « *dès janvier, nous serons amenés à travailler ensemble, et notamment sur la tuberculose bovine* » a-t-il précisé, se félicitant de la signature d'une convention « *qui permettra de gérer à temps les épizooties* ».

Le réseau SAGIR est constitué d'agents de l'ONCFS et de techniciens de la FNC, ainsi que de laboratoires d'analyse. Il est placé sous la tutelle de l'ONCFS à titre principal, en association avec la FNC.